

## NETLINE GEL

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial NETLINE GEL

du  
produit/désignation

Nom chimique

Type de produit Mélange

Code produit 783000

UFI : 8A1P-JSJT-QC33-RNCW

#### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes - Nettoyant Détartrant doux

Usages déconseillés - Aucune information disponible.

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Toucan Productions

36 Rue d'Aulteribe

63100 Clermont-Ferrand France

Téléphone : 06 79 33 51 19

Site web <http://www.toucan-fr.com/>

sécurité contact : 33 (0)6 79 33 51 19 [contact@toucan-fr.com](mailto:contact@toucan-fr.com)

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Met. Corr. 1	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux - Catégorie 1
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Skin Corr. 1	Corrosion cutanée, Catégorie 1

#### 2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient: phosphoric acid ... %, orthophosphoric acid ... % (CAS No.: 7664-38-2)||Hydrochloric acid ... % (CAS No.: 7647-01-0)

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

## NETLINE GEL

H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation

### Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P260	Ne pas respirer les fumées, les gaz, les brouillards, les vapeurs, les aérosols.
P261	Éviter de respirer les fumées, les gaz, les brouillards, les vapeurs, les aérosols.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.
P301+P312	En cas d'ingestion: Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.
P322	Mesures spécifiques (voir informations sur cette étiquette).
P330	Rincer la bouche.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu, le récipient dans un centre de traitement agréé.

Phrases EUH : Aucun

### Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

- 5% ou plus, mais moins de 15% : agents de surface non ioniques



### 2.3 - Autres dangers

Substance PBT.

- Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## NETLINE GEL

matière vPvB. - Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Autres dangers n'entraînant pas la classification - aucune/aucun

### RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

- Non applicable

#### 3.1 - Substances

Non applicable

- Non applicable

#### 3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
2-butoxyéthanol, ether monobutylque d'éthylène-glycol, butylglycol	n°CAS : 111-76-2 Numéro d'identification UE : 603-014-00-0 N°CE : 203-905-0 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475108-36-XXXX	> 25 - < 50	Acute Tox. 4 Dermal - H312 Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315	Non applicable
phosphoric acid ... %, orthophosphoric acid ... %	n°CAS : 7664-38-2 Numéro d'identification UE : 015-011-00-6 N°CE : 231-633-2 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485924-24-XXXX	> 5 - <= 15	Met. Corr. 1 - H290 Skin Corr. 1B - H314	Skin Corr. 1B - H314 : 25>=%<=100 Skin Irrit. 2 - H315 : 10>=%<25 Eye Irrit. 2 - H319 : 10>=%<25
Polymère à base de: alcoxyolat d'alcool gras 4	n°CAS : exempt car polymère Numéro d'identification UE : N°CE : Numéro d'enregistrement REACH : 02-2119552554-37-XXXX	> 5 - < 15	Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Chronic 3 - H412 Eye Irrit. 2 - H319	Non applicable
Hydrochloric acid ... %	n°CAS : 7647-01-0 Numéro d'identification UE : 017-002-01-X N°CE : 231-595-7 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119484862-27-XXXX	1 - 5	Met. Corr. 1 - H290 Skin Corr. 1B - H314 STOT SE 3 (H335) - H335	Non applicable

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 - Description des premiers secours

En cas d'inhalation

- Veiller à un apport d'air frais.
- En cas d'inhalation des vapeurs, les symptômes d'intoxication peuvent se manifester à retardement après plusieurs heures; consulter impérativement un médecin.
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
- Au moindre symptôme d'intoxication, consulter impérativement un médecin.
- Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

## NETLINE GEL

<u>Après contact avec la peau</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.</li><li>- En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.</li></ul>
<u>Après contact avec les yeux</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.</li><li>- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.</li></ul>
<u>En cas d'ingestion</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Demander immédiatement un avis médical.</li><li>- Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.</li><li>- Rincer la bouche abondamment à l'eau.</li><li>- Traitement médical nécessaire.</li><li>- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.</li></ul>

### 4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<u>Symptômes et effets - En cas d'inhalation</u>	- Aucune information disponible.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec la peau</u>	- Provoque une irritation cutanée.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec les yeux</u>	- Provoque une irritation des yeux.
<u>Symptômes et effets - En cas d'ingestion</u>	- Consulter immédiatement un médecin.

### 4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.
- Traitement symptomatique. Administration d'antidote.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 - Moyen d'extinction

<u>Moyens d'extinction appropriés</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>- ABC-poudre</li><li>- Dioxyde de carbone (CO2)</li><li>- Mousse</li><li>- Poudre d'extinction</li></ul>
<u>Moyens d'extinction inappropriés</u>	- Jet d'eau à grand débit

### 5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<u>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</u>	- Produits de combustion dangereux
<u>Produits de décomposition dangereux</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Chlore (Cl2)</li><li>- Dioxyde de carbone (CO2)</li><li>- Monoxyde de carbone</li></ul>

### 5.3 - Conseils aux pompiers

- Eloigner le produit de la zone d'incendie.
- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

---

## NETLINE GEL

---

- L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
- Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

---

#### 6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Pour les non-secouristes

- Utiliser un équipement de protection personnel.
- Evacuer les personnes en lieu sûr.
- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

##### Pour les secouristes

- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr.

#### 6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Méthodes et matériel de confinement

- Aucune information disponible.
- Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

##### Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.
- Bien nettoyer les surfaces contaminées.
- Ventiler la zone concernée.
- Recueillir à l'état sec avec précaution.
- Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

##### Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

#### 6.4 - Référence à d'autres sections

- Protection individuelle: voir rubrique 8

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

---

#### 7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Recommandation

- Éviter de: Contact avec les yeux
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec les yeux
- Éviter de: Contact avec la peau
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau
- Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.
- Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment.

## NETLINE GEL

- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: génération/formation d'aérosols
- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation
- Voir section 8.
- Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.
- Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
- Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

### 7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Classe de stockage Non-combustible, toxicité aiguë Cat. 3 / matières dangereuses toxiques ou matières dangereuses provoquant des effets chroniques
- Classe de stockage Matières non combustibles de toxicité aiguë, catégorie 1 et 2 / substances très toxiques (liquide)
- Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux

### 7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec d'eau.
- Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 - Paramètres de contrôle

#### **2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)**

VME ppm (FR)	10 ppm
VME mg/m3 (FR)	49 mg/m3
VLE ppm (FR)	50 ppm
VLE mg/m3 (FR)	246 mg/m3

#### **phosphoric acid ... %, orthophosphoric acid ... % (7664-38-2)**

VME ppm (FR)	0,2 ppm
VME mg/m3 (FR)	1 mg/m3
VLE ppm (FR)	0,5 ppm
VLE mg/m3 (FR)	2 mg/m3

### 8.2 - Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

## NETLINE GEL

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection oculaire appropriée:  
Lunettes avec protections sur les côtés



- Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire



- Porter les gants de protection homologués



- Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

- Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

- Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil de protection respiratoire autonome (NF EN 133)



### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Indications détaillées: voir notice technique.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	Liquide	<u>Aspect</u>	Gel
<u>Couleur</u>	incolore	<u>Odeur</u>	acide
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		$1 < V < 2$	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		$1,1 < V < 1,2$	
Densité		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Eau)		Soluble dans:	

## NETLINE GEL

Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

### 9.2 - Autres informations

Teneur en COV	36,5 %
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4 - Conditions à éviter

- Conserver à l'écart de la chaleur.

### 10.5 - Matières incompatibles

- Agent oxydant
- Agent réducteur.
- Alcalies (bases), concentré

### 10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 - Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

- Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4 - Nocif par inhalation
- Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4 - Nocif en cas d'ingestion

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible



## NETLINE GEL

	LC50 inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nocif par inhalation.</li> <li>- Toxique par inhalation.</li> <li>- Aucune information disponible.</li> </ul>	
	<b>2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)</b>	
	LD50 oral (rat)	2000 mg/kg
	LD50 dermal (rabbit)	435 mg/kg < V < 2000 mg/kg
	<b>phosphoric acid ... %, orthophosphoric acid ... % (7664-38-2)</b>	
	LD50 oral (rat)	2600 mg/kg OCDE 423
	LD50 dermal (rat)	2740 mg/kg OCDE 404
	<b>Polymère à base de: alcoxylat d'alcool gras 4 (exempt car polymère)</b>	
	LD50 oral (rat)	300 mg/kg < V < 2000 mg/kg
<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	- Corrosion cutanée, Catégorie 1 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
	- Irritant pour la peau.	
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	- Lésions oculaires graves - Catégorie 1	
	- Irritant pour les yeux.	
<u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u>	- Non classé	
<u>Mutagenicité sur les cellules germinales</u>	- Non classé	
<u>Cancerogénité</u>	- Non classé	
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	- Non classé	
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	- Non classé	
	- données manquantes	
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	- Non classé	
<u>Danger par aspiration</u>	- Non classé	

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 - Toxicité

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible

## NETLINE GEL

NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)	
EC50 48 hr crustacea	1,55 mg/l < V < 1,8 mg/l
LC50 96 hr fish	1474 mg/l
phosphoric acid ... %, orthophosphoric acid ... % (7664-38-2)	
EC50 48 hr crustacea	> 100 mg/l OCDE 202
LC50 96 hr fish	138 mg/l Gambusia affinis; 96 h
ErC50 algae	> 100 mg/l OCDE 201
Polymère à base de: alcoxylat d'alcool gras 4 (exempt car polymère)	
EC50 48 hr crustacea	1 mg/l < V < 10 mg/l
LC50 96 hr fish	1 mg/l < V < 10 mg/l
NOEC chronic fish	0,1 mg/l < V < 1 mg/l

- La substance/le mélange ne satisfait pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

### 12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

### 12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

### 12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

- Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 - Autres effets nocifs

- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 - Méthodes de traitement des déchets

## NETLINE GEL

<u>Méthodes de traitement des déchets</u>	- Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux. - Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
<u>Evacuation des eaux</u>	- Aucune information disponible.
<u>Précautions particulières à prendre</u>	- Ce déchets impose une surveillance particulièrement sévère. - Collecter les déchets séparément. - Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives. - Le résidu doit rester sous surveillance. - Les déchets doivent être tenus à l'écart des autres sortes de déchets jusqu'à leur élimination.
<u>Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale</u>	- Eliminer en observant les réglementations administratives.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 - Numéro ONU

<u>Numéro ONU (ADR)</u>	:	UN3265
<u>Numéro ONU (RID)</u>	:	Non applicable
<u>Numéro ONU (ADN)</u>	:	Non applicable
<u>Numéro ONU (IMDG)</u>	:	Non applicable
<u>Numéro ONU (IATA)</u>	:	Non applicable

#### 14.2 - Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition des Nations unies (ADR) : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (phosphoric acid ... %, orthophosphoric acid ... %)

#### 14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

<u>ADR Classe(s) de danger pour le transport</u>	:	8
<u>ADR Code de classification:</u>	:	C3
<u>Pictogrammes</u>		



Pictogrammes

#### 14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

#### 14.5 - Dangers pour l'environnement

<u>Dangers pour l'environnement</u>	:	Non
<u>Polluant marin</u>	:	Non

#### 14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## NETLINE GEL

### ADR

<u>ADR Code de classification:</u>	:	C3
<u>ADR Dispositions particulières</u>	:	274
<u>ADR Quantité limitée (LQ)</u>	:	5 L
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E1
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	P001 IBC03 LP01 R001
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	MP19
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	T7
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	TP1 TP28
<u>Code-citerne ADR</u>	:	L4BN
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	AT
<u>ADR catégorie de transport</u>	:	3
<u>ADR code de restriction en tunnel</u>	:	E
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	V12
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	
<u>ADR Danger n° (code Kemler)</u>	:	80

14.7 - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<u>Substances REACH candidates</u>	Aucun
<u>Substances Annex XIV</u>	Aucun
<u>Substances Annex XVII</u>	Aucun
<u>Teneur en COV</u>	36,5 %

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

- 5% ou plus, mais moins de 15% : agents de surface non ioniques

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Description des modifications
2	29/04/2019	Modification suite reception et changement classification matière première
1	27/02/2019	

## NETLINE GEL

### Sources de données:

Fournisseur

[Http://echa.europa.eu/](http://echa.europa.eu/)

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

### Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire - Catégorie 2A
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
Met. Corr. 1	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux - Catégorie 1
Skin Corr. 1	Corrosion cutanée, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
STOT SE 3 (H335)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335)

Indications de stage professionnel - Indications détaillées: voir notice technique.

Conforme Règlement (CE) n° 2015/830

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

\*\*\* \*\*